



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 22 septembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les élus bretons inaugurent leur club dédié à l'urbanisme intercommunal, le 22 septembre au Faouët (Morbihan)

Sur invitation du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Bretagne), les présidents des 102 EPCI bretons ont été accueillis ce 22 septembre 2016 par le président du Roi Morvan Communauté au Faouët pour la réunion du lancement du club PLUi régional.

Initiés par le ministère du logement et de l'habitat durable, les clubs régionaux PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) sont animés par les DREAL avec le soutien des directions territoriales des territoires et de la mer (DDTM), du CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et des agences d'urbanisme partenaires. Ils permettent aux territoires de partager leur expérience au sein d'un réseau, de développer localement les thématiques de l'urbanisme durable intercommunal et de proposer des outils adaptés aux spécificités régionales.

Ce premier rendez-vous a été l'occasion de partager les objectifs du club et d'échanger sur les enjeux du plan d'urbanisme intercommunal, outil adapté pour traiter notamment les questions énergétiques, de développement économique, de préservation du foncier agricole, de protection de la biodiversité, d'économie des ressources et de réponses aux besoins en logements des populations.

La discussion s'est ensuite organisée autour des témoignages de Morlaix Communauté, Dinan Communauté, Questembert Communauté et de l'agence d'urbanisme de Brest-Bretagne.

Le club PLUi breton se réunira deux fois au cours de l'année 2017 pour échanger sur le cadre juridique des PLUi et sur des thématiques. La préservation du foncier agricole a déjà été identifiée comme un sujet à partager.



Le plan local d'urbanisme intercommunal (plui) : le document de planification adapté pour répondre aux enjeux d'aménagement des EPCI

Aujourd'hui, la réalité du fonctionnement des habitants et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. De plus, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 fait des intercommunalités les coordinateurs de la transition énergétique. La loi a ainsi renforcé l'intégration des politiques publiques territoriales et a prévu que les documents d'urbanisme prennent en compte les plans climat air énergie territoriaux (PCAET).

Ces enjeux actuels exigent d'être pris en compte sur un territoire large, cohérent et équilibré : pour traiter les questions énergétiques, de développement économique, de préservation du foncier agricole, de protection de la biodiversité, d'économie des ressources ou de réponse aux besoins de logements, le niveau communal n'est plus le mieux approprié.

Le plan local d'urbanisme intercommunal constitue le document de planification adapté pour répondre à la diversité des projets de territoires en Bretagne. En témoigne la variété des profils d'EPCI déjà engagés dans la démarche : territoires métropolitains, ruraux, littoraux. Au 1^{er} septembre 2016, on recense près de 50 EPCI engagés dans une démarche de PLUi. Ceci représente une montée en puissance très significative par rapport aux années précédentes.

